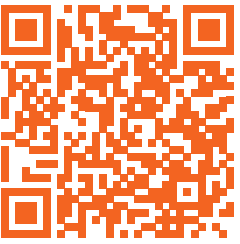




**FINANCES
PUBLIQUES**

**2024
2025**



REJOIGNEZ NOUS !



[FINANCES.CFDT.FR](https://finances.cfdt.fr)

TECHNICIENS GÉOMÈTRES STAGIAIRES



La Macif de nouveau élue Marque Prémférée des Français.

Merci à :
Iona, Félix, Sandra, Kourréa,
Jacques, Mehdi, Tristan,
Thibault, Valérie, Clara,
Guillaume... et vous!



La Macif,
c'est vous.

*Étude réalisée du 3 au 4 janvier 2024 par OpinionWay auprès d'un échantillon représentatif de 1005 personnes de la population française de 18 ans et plus, dans la catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

LA SCOLARITÉ	6
DÉROULÉ DE LA FORMATION	6
ÉVALUATION DE LA FORMATION THÉORIQUE	7
LE STAGE PRATIQUE PROBATOIRE	7
LE PASSEPORT DE FORMATION	7
TEMPS DE TRAVAIL, ABSENCES ET CONGÉS	8
ORGANISATION DES COURS	8
ABSENCES	8
SUSPENSIONS DE COURS	8
TITULARISATION, AFFECTATION, RECLASSEMENT	9
TITULARISATION	9
PREMIÈRES AFFECTATIONS	9
RECLASSEMENT	10
LA CARRIÈRE	10
LIRE SA FICHE DE PAIE	11
TRAITEMENT BRUT	11
ACCESSOIRES DE RÉMUNÉRATION	11
RÉGIME INDEMNITAIRE DES TITULAIRES	12
RÉMUNÉRATION – PENDANT LA FORMATION	13
LE DROIT À L'INFORMATION SYNDICALE	16



**VOUS N'ATTENDEZ PAS D'AVOIR
UN ACCIDENT POUR ASSURER
VOTRE VOITURE**

...

**PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS,
REJOIGNEZ-NOUS !**

www.cfdt.fr/adhesion **Cfdt:**

LA CFDT FINANCES A RÉDIGÉ UN GUIDE DE L'ACTION SOCIALE AU SEIN DU MINISTÈRE DES FINANCES AFIN DE MIEUX TE REPÉRER PARMIS TOUS LES DISPOSITIFS PROPOSÉS.



FINANCES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ACTION SOCIALE

LIVRET
ACTION SOCIALE
2024



REJOIGNEZ NOUS !



[FINANCES.CFDT.FR](https://finances.cfdt.fr)

La CFDT te félicite pour ta réussite au concours de Technicien géomètre du cadastre. Tu commences un cycle de formation d'une année au terme de laquelle tu seras titularisé.

Tu trouveras dans ce guide des réponses à tes premières questions. Elles seront sûrement nombreuses et c'est pourquoi les militants de la CFDT sont disponibles pour y répondre tout au long de ta formation mais aussi de ta carrière.

Confiante dans ses valeurs et principes d'actions revendicatifs et responsables, la CFDT s'appuie sur un syndicalisme de « terrain » grâce à tous ses adhérents et aux militants des sections locales et des syndicats régionaux des Finances.

C'est ainsi que la CFDT Finances publiques défend les intérêts des agents de la DGFIP et l'intérêt général pour un service public universel de proximité et de qualité. La CFDT Finances publiques continue de défendre les agents et de les accompagner. Et comme elle le fait de longue date, elle continue également de défendre les conditions de travail et les conditions d'exercice des missions.

La CFDT sera à tes côtés, tout au long de ta carrière, pour préserver les intérêts de tous les personnels face aux évolutions de notre administration.

Quel que soit le lieu où tu travailles, tu trouveras un contact CFDT pour te renseigner, t'accompagner et te défendre. Tu trouveras ses coordonnées sur le site CFDT Finances ou en flashant ce QR-code.



CONTACT À L'ENFIP DE TOULOUSE

Cyrille ARBEILLE

Tél. : 06 24 39 50 63

socfi@finances.cfdt.fr

LES ÉLUS EN CAPN B

Alain MANCINELLI, Philippe DUCKERS, Arnaud LESAINE (expert)

Adresse : b-elus-fip@finances.cfdt.fr



ecolesfip@finances.cfdt.fr



finances.cfdt.fr/Ecoles



[@cfdt.enfip](https://www.facebook.com/cfdt.enfip)



[@cfdt_finances_enfip](https://www.instagram.com/cfdt_finances_enfip)

LA SCOLARITÉ

DÉROULÉ DE LA FORMATION

La Direction générale a décidé de réformer toutes les formations initiales. La formation des techniciens-géomètres stagiaires dure dorénavant 12 mois au lieu de 18 précédemment.

Elle se compose

- d'une période de formation théorique de 9 mois
- d'une période de formation pratique probatoire de 3 mois.



POUR LA CFDT FINANCES PUBLIQUES, LA FORMATION INITIALE EST LE SOCLE DES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE D'UN AGENT.

C'EST POURQUOI LA CFDT A VOTÉ CONTRE LA RÉDUCTION DES DURÉES DE FORMATION INITIALE, GUIDÉE PAR DE SIMPLES OBJECTIFS BUDGÉTAIRES.

PÉRIODE	PHASES DE FORMATION	OBJECTIFS DE LA FORMATION
SEPTEMBRE 2024 À FIN MAI 2025	FORMATION THÉORIQUE <ul style="list-style-type: none">→ Socle de connaissances sur la DGFIP→ Formation théorique aux fondamentaux du métier de géomètre (1 mois)	PRÉSENTATION DE LA DGFIP ET DE SES MISSIONS FORMER LES STAGIAIRES <ul style="list-style-type: none">→ Aux outils et méthodes de confection et de mise à jour du plan cadastral et des documents d'arpentage→ A l'expertise fiscale→ Aux travaux de chantier
JUIN À AOÛT 2025	FORMATION PRATIQUE <ul style="list-style-type: none">→ Stage pratique probatoire	<ul style="list-style-type: none">→ Mise en application des connaissances et compétences acquises lors de la formation théorique en établissement→ Poursuite de l'apprentissage du premier métier→ Connaissance de l'environnement professionnel dans lequel les techniciens géomètres exerceront leurs futures fonctions→ Capacité à s'intégrer dans cet environnement



LA CFDT REVENDIQUE :

- LA SUSPENSION DES COURS DU LUNDI MATIN
- DES TEMPS LIBÉRÉS DANS LA SEMAINE POUR UN MEILLEUR APPRENTISSAGE DES ENSEIGNEMENTS
- LA PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE DU TUTEUR ET DU STAGIAIRE
- LA RECONNAISSANCE DU TUTORAT EN TANT QUE MISSION À PART ENTIÈRE ET SA COMPENSATION

**VOUS N'ATTENDEZ PAS
D'ÊTRE MOUILLÉ
POUR OUVRIR
VOTRE PARAPLUIE
...**

PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !

www.cfdt.fr/adhesion 

ÉVALUATION DE LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique sera validée dès lors que le stagiaire aura acquis les 4 des 7 unités de compétence (UC) :

ÉPREUVE	INTITULÉ DE L'UC	TYPE D'ÉPREUVE	DURÉE
EC1	UC n°1 - Fondamentaux DGFIP	Ecrit	2H
EC2	UC n°2 - Fondamentaux techniques	Ecrit	2H30
EC3	UC n°3 - Méthodes de levés et exploitation des données (calcul et report)	Ecrit	2H30
EC4	UC n°4 - Fondamentaux fiscaux	Oral	30 min
EC5	UC n°5 - Confection du plan cadastral	Oral	30 min
	UC n° 6 - Maintenance du plan cadastral		
	UC n°7 - Vérification des documents d'arpentage		



LE STAGIAIRE QUI N'AURAIT PAS VALIDÉ AU MOINS 4 DES 7 UC DE LA FORMATION THÉORIQUE PASSERA UNE ÉPREUVE DE RATTRAPAGE.

STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP



LA CFDT A OBTENU UN AMÉNAGEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉVALUATIONS ET DU SUIVI DE LA SCOLARITÉ.

Si tu es concerné, prends contact avec le médecin de prévention et rapproche toi du correspondant handicap.

LE STAGE PRATIQUE PROBATOIRE

Un stage pratique probatoire est effectué après la formation théorique sur le futur poste d'affectation.

Deux unités de compétences (UC) sont évaluées durant le stage pratique probatoire.

INTITULÉ DE L'UC
UC n°8 - Mise en application terrain (gestes métiers)
UC n° 9 - Implication et intégration au sein du collectif de travail



LE STAGE PROBATOIRE N'EST VALIDÉ QUE SI CES DEUX UNITÉS DE COMPÉTENCES SONT ACQUISES.

Deux points d'étape sont prévus, au milieu et en fin de stage. Un rapport final est préparé par le Chef de service et validé par le Directeur.

Ce stage est un stage probatoire avec tout ce que cela implique en termes de titularisation. Le stagiaire sera évalué sur ses aptitudes à s'intégrer dans son environnement professionnel et à remplir les missions qui lui seront confiées.

SI TU RENCONTRES DES DIFFICULTÉS PENDANT TON STAGE PRATIQUE PROBATOIRE, PRENDS CONTACT AVEC UN MILITANT CFDT.

LE PASSEPORT DE FORMATION

A l'issue de la formation initiale, tu compléteras ta formation en suivant un parcours de formations complémentaires, appelé le passeport de formation, décliné en 4 axes :

- Parcours complémentaire sur la confection du plan
- Parcours complémentaire sur le plan cadastral informatisé
- Parcours complémentaire sur les travaux fiscaux
- Parcours complémentaire sur la vérification des travaux techniques

TEMPS DE TRAVAIL, ABSENCES ET CONGÉS

ORGANISATION DES COURS

Les emplois du temps sont communiqués une semaine à l'avance. Ils sont consultables via le site intranet de l'ENFiP. Les journées de cours ont une durée de 6 h (3 h le matin et 3 h l'après-midi).

ABSENCES

En cas d'absence non prévisible, tu dois rapidement prévenir l'ENFiP et envoyer les justificatifs via le bureau des absences. Si tu es absent sans justification, l'ENFiP peut déduire de ta rémunération tes journées d'absence.



SI TU ES ABSENT PENDANT TON STAGE PRATIQUE PROBATOIRE, CELUI-CI EST PROROGÉ D'AUTANT DE JOURS.



LA CFDT EST FERMEMENT OPPOSÉE AU JOUR DE CARENCE, RÉINTRODUIT DEPUIS LE 1ER JANVIER 2018, EN CAS D'ARRÊT MALADIE.

Tu conserves le droit aux congés de maternité, de paternité et d'adoption ainsi qu'au bénéfice des absences pour enfant malade ou pour en assurer la garde.

SUSPENSIONS DE COURS

PENDANT LA SCOLARITÉ

Pendant la scolarité, le temps de travail et les congés relèvent du régime spécifique des autorisations d'absence et des suspensions de cours.



AUTOMNE	Une semaine en novembre
PAUSE DE FIN D'ANNÉE	Deux dernières semaines de décembre
HIVER	Une semaine en février
FIN MAI/ DEBUT JUIN	Une semaine avant le début de la formation pratique probatoire

PENDANT LE STAGE PRATIQUE

TEMPS DE TRAVAIL

Les stagiaires sont soumis au régime horaire du forfait de 35h, sans badgeage possible. Les horaires de travail seront déterminés conjointement avec le chef de service. Pendant leur stage pratique, les stagiaires peuvent demander un temps partiel de droit ou non. Cette décision a pour conséquence de prolonger d'autant la durée du stage pratique probatoire.

Cette demande doit être formulée 2 mois avant le début du stage, soit début avril au plus tard.

SUSPENSION DE COURS

Les stagiaires bénéficient du régime des suspensions de formation : aucun congé ni jour d'ARTT ne peut leur être accordé sur cette période.



PAUSE ESTIVALE	Mois d'août
----------------	-------------

TITULARISATION, AFFECTATION, RECLASSEMENT

TITULARISATION

Tu es titularisé si tu as validé au moins 6 UC sur 9.

RÔLE DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Si tu n'as pas validé ton cycle de formation, tu seras reçu par la Commission d'évaluation des compétences (CEC) en juillet 2024.

À l'issue de cet entretien, la CEC proposera à l'administration

- un redoublement

ou

- une réintégration dans le corps d'origine (pour les internes ou faux-externes)

ou

- la prolongation de la formation dans les services pour ceux qui ont validé par ailleurs leur formation théorique.

La commission administrative paritaire qui se réunira en août 2025 statuera sur ces propositions.

Dans les situations les plus ultimes, cette commission peut proposer un licenciement.

 **EN CAS DE DIFFICULTÉS PENDANT LA FORMATION, NE RESTE PAS SEUL. PRENDS CONTACT AVEC LES MILITANTS CFTD POUR QU'ILS PUISSENT T'ACCOMPAGNER.**

PREMIÈRES AFFECTATIONS

Tu rédigeras une demande de première affectation en janvier 2025 en même temps que les agents titulaires.

Les demandes de première affectation des techniciens-géomètres stagiaires sont départagées en fonction du nombre de priorités et de critères supplémentaires que tu feras valoir.

Si tu n'as pas de priorité ou de critère supplémentaire, tu seras départagé en fonction de ton ancienneté administrative. En cas d'ancienneté administrative identique, les demandes sont départagées en fonction des numéros d'ancienneté.

Tu connaîtras ton affectation en mars 2025. Tu y effectueras ton stage pratique avant de prendre ton poste au 1er septembre 2025.

DÉLAI DE SÉJOUR

MOTIF DE MOBILITÉ	POINT DE DÉPART DU CALCUL DU DÉLAI	DÉLAI MINIMAL DE SÉJOUR DANS L'AFFECTATION	MOBILITÉ POSSIBLE AU	DÉLAI RÉDUIT EN CAS DE SITUATION PRIORITAIRE
1ère affectation	A/c du 01/09/2024*	3 ans*	01/09/2027	01/09/2026
* durée de la scolarité incluse				

 **LA CFTD REVENDIQUE DES RÈGLES CLAIRES ET TRANSPARENTES EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES. ELLE S'OPPOSE AUSSI À L'ALLONGEMENT DES DÉLAIS DE SÉJOUR.**

RECLASSEMENT

Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État (art 15)

STAGIAIRES ISSUS DU CONCOURS INTERNE



SIGNÉS PAR LA CFDT EN 2006, LES ACCORDS JACOB ONT PERMIS AUX FONCTIONNAIRES DE BÉNÉFICIER D'UN RECLASSEMENT IMMÉDIAT. C'EST AINSI QUE TON ÉVENTUEL RECLASSEMENT EST EFFECTIF DÈS L'ENTRÉE À L'ENFIP.

STAGIAIRES ISSUS DU CONCOURS EXTERNE

La reprise des années effectuées dans le secteur privé a été intégrée dans les décrets d'application des accords Jacob, **signés par la CFDT**. Elle permet, sous certaines conditions, de récupérer la moitié de la durée d'activité salariée dans le secteur privé dans la limite de 8 ans (soit 4 ans de reprise maximum).



POUR BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF, TU DEVRAS FOURNIR TOUS LES DOCUMENTS (CONTRATS DE TRAVAIL, FICHES DE PAIE, ETC...) PERMETTANT D'ATTESTER DE TON NIVEAU D'EMPLOI AVANT D'INTÉGRER LA DGFIP.



LA CFDT VEILLERA À CE QUE LES RECLASSEMENTS INTERVIENNENT LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE. PRENDS CONTACT AVEC LES MILITANTS CFDT POUR T'ACCOMPAGNER DANS CETTE DÉMARCHÉ

STAGIAIRES ISSUS D'UNE AUTRE ADMINISTRATION

Si tu étais déjà fonctionnaire dans une autre administration, ton ancienneté est calculée comme pour les lauréats du concours déjà agents de la DGFIP. Tu es placé en détachement de droit de ton administration d'origine le temps de la formation.

LA CARRIÈRE

[Décret n° 2010-983 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des géomètres-cadastreurs des finances publiques](#) et [Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État](#)

TECHNICIEN - GÉOMÈTRE	GÉOMÈTRE <ul style="list-style-type: none">● Par tableau d'avancement :<ul style="list-style-type: none">➔ 1 an au moins dans le 8° échelon de TG➔ 5 ans au moins de services effectifs dans un emploi de catégorie BOu● Par concours professionnel:<ul style="list-style-type: none">➔ 1 an au moins dans le 6° échelon de TG➔ 3 ans de services affectif au moins dans un emploi de catégorie B	GÉOMÈTRE PRINCIPAL <ul style="list-style-type: none">● Par tableau d'avancement :<ul style="list-style-type: none">➔ 1 an au moins dans le 7° échelon de géomètre➔ 5 ans au moins de services effectifs dans un emploi de catégorie BOu● Par concours professionnel:<ul style="list-style-type: none">➔ 1 an au moins dans le 6° échelon de géomètre➔ 3 ans de services affectif au moins dans un emploi de catégorie B
------------------------------	--	--



LIRE SA FICHE DE PAIE

À la rémunération principale, va s'ajouter un régime indemnitaire qui varie selon les services, la catégorie de l'agent ou la nature des missions exercées. C'est ce régime indemnitaire qui est la source principale des écarts de rémunération entre catégories et à l'intérieur de chaque catégorie. Ces différences s'expliquent par les allocations complémentaires de fonction (ACF) et les primes de rendement.

TRAITEMENT BRUT

Le traitement brut est calculé en multipliant la valeur de l'indice (majoré) par la valeur du point d'indice.

LA VALEUR DU POINT D'INDICE MAJORÉ EST DE 4,92275 €.

 **APRÈS AVOIR ÉTÉ GELÉE PLUSIEURS ANNÉES ET APRÈS UNE PETITE AUGMENTATION LE 1ER JUILLET 2022, LA VALEUR DU POINT D'INDICE EST PASSÉE À 4,92275 € AU 1ER JUILLET 2023. UN PETIT PAS ENCORE INSUFFISANT POUR COUVRIR DES ANNÉES DE PERTE DE POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES.**

Par exemple : Un technicien-géomètre stagiaire débute avec un indice de rémunération de 373. Le traitement brut mensuel sera donc de 1 835,16 € (373 x 4,92275).

 **LA CFTD EXIGE UNE REMISE À PLAT DES RÉMUNÉRATIONS ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES AGENTS PUBLICS.**

ACCESSOIRES DE RÉMUNÉRATION

INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE

Base légale : Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et Décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985

L'indemnité de résidence est égale à un pourcentage du traitement indiciaire brut. Ce pourcentage dépend de la commune d'affectation de l'agent et non celle de son domicile. Les communes sont classées en 3 zones :

- zone 1 : 3 % (Région Île-de-France, Marseille, Toulon, Corse)
- zone 2 : 1 % (ex : Lyon, Nice, Nîmes, Strasbourg)
- zone 3 : 0 %

SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT

Base légale : Décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation art.10 à 12

Le supplément familial de traitement (SFT) est un complément de rémunération dû à tout agent public, fonctionnaire ou contractuel, qui a au moins un enfant de moins de 20 ans à charge.

Pour un couple d'agents publics, le SFT n'est versé qu'à un seul des parents, sur la base d'une déclaration commune de choix du bénéficiaire. Ce choix peut être modifié au terme d'un délai d'un an.

Le montant du SFT varie en fonction du nombre d'enfants à charge et se compose d'une part fixe et d'une part proportionnelle au traitement indiciaire brut dans la limite de montants plancher et plafond

Supplément familial de traitement (2024)				
Nombre d'enfants	Part fixe	Part proportionnelle au traitement brut	Minimum mensuel	Maximum mensuel
1	2,29 €	-	2,29 €	2,29 €
2	10,67 €	3 %	77,71 €	117,29 €
3	15,24 €	8 %	194,03 €	299,57 €
Par enfant supplémentaire	4,57 €	6 %	138,66 €	217,82 €

 **LA CFTD REVENDIQUE UN SFT DÉ-HIÉRARCHISÉ, C'EST-À-DIRE IDENTIQUE QUEL QUE SOIT L'INDICE DU FONCTIONNAIRE, AINSI QU'UN REHAUSSEMENT SIGNIFICATIF POUR LE PREMIER ENFANT : IL EST ACTUELLEMENT DE 2,29 € MOIS !**

RÉGIME INDEMNITAIRE DES TITULAIRES

INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ (IAT)

Cette indemnité, versée mensuellement aux agents de catégorie B dont l'indice est inférieur à 380. Elle est égale à 1/12e (8,33 %) du traitement brut indiciaire majoré de l'agent.

INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (IFTS)

Cette indemnité mensuelle est versée aux agents de catégorie B ne bénéficiant pas de l'IAT. Elle est égale à 1/12e (8,33 %) du traitement brut indiciaire majoré de l'agent.

NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI)

Les fonctionnaires de catégorie B, affectés dans certains départements et/ou occupant certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulières, perçoivent une bonification appelée nouvelle bonification indiciaire (NBI), sous forme de points d'indice majoré supplémentaires. La valeur du point est de 56,2323 € annuel depuis le 01/07/2017.

LA PRIME DE RENDEMENT (PR)

Elle est calculée à partir d'un barème qui varie en fonction du grade voire de l'échelon. Le barème prévoit une distinction Hors RIF / RIF.

	BARÈMES HORS RIF	BARÈMES RIF
Géomètre principal et Géomètre	3 450 €	3 600 €
Technicien-géomètre à compter du 5e échelon	3 150 €	3 300 €
Technicien-géomètre du 1er au 4e échelon	2 850 €	3 000 €

ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONS (ACF)

Tous les contrôleurs perçoivent l'ACF « technicité » de 46 points.

Les personnels du corps des géomètres perçoivent en sus l'ACF « sujétions particulières : ACF CONTRAINTES PARTICULIÈRES » de 45 points. La valeur unitaire annuelle d'un point d'ACF est égale à 55,05 €.



LA CFDT A PARTICIPÉ À LA NÉGOCIATION INDEMNITAIRE QUI A PERMIS D'AUGMENTER LE NOMBRE DE POINTS D'ACF. LES AGENTS GAGNENT
- 6 POINTS DÈS LE 1ER JANVIER 2024 ET
- 4 POINTS DE PLUS AU 1ER JANVIER 2025.
C'EST AU TOTAL 550 € BRUTS ANNUELS POUR LES AGENTS.

INDEMNITÉ MENSUELLE DE TECHNICITÉ

Base légale : Décret n° 2010-1568 du 15 décembre 2010 et Arrêté du 10 mars 2017

D'un montant fixe, elle est égale à 106,76 € par mois et est soumise à pension.

INDEMNITÉ DE COMPENSATION DE LA HAUSSE DE LA CSG

Base légale : Décret n° 2017-1889 du 30 décembre 2017

Cette indemnité, mise en place au 1er janvier 2018, est déterminée en multipliant vos revenus mensuels soumis à CSG par 0,76 %.



UN SIMULATEUR DE BULLETIN DE SALAIRE EST DISPONIBLE EN FLASHANT LE CODE QR CI-JOINT ET SUR LE SITE [FINANCES.CFDT.FR](https://finances.cfdt.fr)



RÉMUNÉRATION – PENDANT LA FORMATION

Pendant la formation théorique, le stagiaire perçoit une rémunération spécifique. A son traitement brut s'ajoute l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS), l'IMT et le cas échéant le supplément familial de traitement dans les mêmes conditions que les inspecteurs titulaires.

En sus, le stagiaire perçoit une prime de rendement spécifique et des indemnités de stage.

PRIME DE RENDEMENT

	BARÈME RIF ET HORS RIF	
	MONTANT ANNUEL	MONTANT MENSUEL
TECHNICIENS GÉOMÈTRES STAGIAIRES INTERNES ET EXTERNES ISSUS DES MINISTÈRES FINANCIERS	3 420 €	285 €
TECHNICIENS GÉOMÈTRES STAGIAIRES INTERNES ET EXTERNES ISSUS DES ADMINISTRATIONS NON FINANCIÈRES		
TECHNICIENS GÉOMÈTRES STAGIAIRES EXTERNES BÉNÉFICIAIRE OU NON D'UNE REPRISE PARTIELLE D'ACTIVITÉS ANTÉRIEURES ET CONTRÔLEURS CONTRACTUELS	2 160 €	180 €

INDEMNITÉ DE STAGE

Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de stage et Titre III de l'Arrêté du 1er novembre 2006

Cette indemnité, versée aux stagiaires en fonction de leur situation et de la durée de la formation, vise à couvrir les frais induits pour suivre le cycle de formation.

Le taux de base quotidien est de 9,40 € auquel est attribué un coefficient de 1 à 3.

Le stagiaire a le choix entre le versement de l'indemnité de stage selon le mode dégressif ou le mode linéaire.

		ÉCOLE HORS RÉSIDENCES ADMINISTRATIVES ET FAMILIALES		ÉCOLE DANS LA RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE OU FAMILIALE
		SYSTÈME DÉGRESSIF	SYSTÈME LINÉAIRE	
1ER MOIS	Sept.	846 €	446,50 €	282 €
2È MOIS	Oct.	564 €	446,50 €	282 €
3È MOIS	Nov.	564 €	446,50 €	282 €
4È MOIS	Déc.	564 €	446,50 €	282 €
5È MOIS	Jan.	564 €	446,50 €	282 €
6È MOIS	Fév.	564 €	446,50 €	282 €
7È MOIS	Mars	282 €	446,50 €	0 €
8È MOIS	Avril	282 €	446,50 €	0 €
9È MOIS	Mai	282 €	446,50 €	282 €
10È MOIS	Juin	282 €	446,50 €	282 €
11È MOIS	Juil.	282 €	446,50 €	282 €
12È MOIS	Août	282 €	446,50 €	282 €
TOTAL		5 358 €		2 820 €

 **LA CFDT MILITE POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE PAR L'ADMINISTRATION DES COÛTS LIÉS À LA DOUBLE RÉSIDENCE, À LA GARDE D'ENFANTS PENDANT LA SCOLARITÉ, ETC.**

ÉLÉMENTS A DÉDUIRE

CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE

Base légale : Articles L136-1 et L136-1-1 et L136-8 du code de la sécurité sociale

La CSG est prélevée depuis le 1er janvier 2018 au taux de 9,2 % sur le montant du traitement brut, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement, ainsi que des primes, après déduction d'un abattement pour frais professionnels de 1,75 % de ce montant. Cet abattement s'applique dans la limite de quatre fois le plafond annuel de la sécurité sociale.

CONTRIBUTION AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE SOCIALE (CRDS)

La CRDS est prélevée au taux de 0,5 % sur le montant du traitement brut, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement, ainsi que des primes, après déduction d'un abattement pour frais professionnels de 1,75 % de ce montant.

RETENUE POUR PENSION CIVILE

Base légale : Décret n° 2010-1749 du 30 décembre 2010 portant relèvement du taux de cotisation des fonctionnaires, des militaires et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat

La cotisation pour pension s'élève à 11,10 % depuis le 1er janvier 2020.

RETENUE POUR PENSION CIVILE SUR L'IMT

Base légale : Décret n° 2010-1568 du 15 décembre 2010 relatif à l'indemnité mensuelle de technicité des personnels des ministères économique et financier

Le taux de retenue est de 20 % de l'IMT.

RÉGIME DE RETRAITE ADDITIONNELLE

Base légale : Décret n°2004-569 du 18 juin 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique.

Appliqué aux primes des fonctionnaires, il donne lieu à une cotisation au taux de 5 %, sur les éléments de rémunération de toute nature perçus et non cotisés au titre de la couverture vieillesse (indemnité de résidence, supplément familial de traitement, primes, rémunération des activités accessoires...), dans la limite de 20 % du traitement indiciaire brut annuel.

Au total cela correspond à 1 % de retenue sur le traitement brut.

TRANSFERT PRIME/POINTS

Base légale : Décret n° 2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre de la mesure dite du « transfert primes/points »

En transformant une partie des primes en points d'indice pour augmenter le traitement brut, s'est posée la question des cotisations sociales. En effet, les primes ne sont pas soumises aux cotisations sociales pour pension. Pour pallier la baisse du traitement brut due à l'application de ces retenues pour pension, **la CFDT a revendiqué une compensation qu'elle a obtenue** : chaque agent a donc un ou deux points d'indice en plus du seul fait du transfert « primes-points ».



LA CFDT DÉFEND LE MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT ET L'AUGMENTATION DES BAS SALAIRES. LA CFDT LUTTE POUR LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS, EN PARTICULIER CELLES RÉSULTANT DU RÉGIME INDEMNITAIRE. EN EFFET, LES PRIMES ET INDEMNITÉS NE SONT PRISES EN COMPTE QUE PARTIELLEMENT, À HAUTEUR DE 20 % MAXIMUM DU SALAIRE BRUT POUR LE CALCUL DE LA RETRAITE ET DANS LE CADRE DU RAFP : RÉGIME ADDITIONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE (SAUF INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE ET IMT).



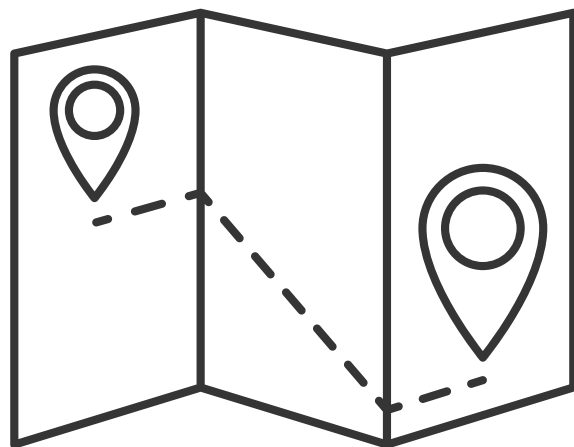
FRAIS DE TRANSPORT

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Pour tous les stagiaires

A la fin de la formation théorique, tous les techniciens-géomètres stagiaires bénéficient de la prise en charge d'un aller simple entre

- L'établissement de formation de l'ENFIP de Toulouse et
- Le lieu du stage pratique probatoire dans les services



Particularité pour les internes

(lauréats du concours interne et lauréats du concours externe issus d'une administration financière ou non)

Ils peuvent bénéficier, en début de formation théorique, du remboursement d'un aller simple entre

- Leur résidence familiale ou la résidence administrative où ils étaient affectés avant l'entrée en formation, et
- L'établissement de formation de l'ENFIP de Toulouse

Montant de la prise en charge

Tarif le moins élevé du transport en commun le mieux adapté au déplacement, y compris en cas d'utilisation du véhicule personnel.

FRAIS DE TRANSPORT « DOMICILE-TRAVAIL »

Durant les périodes de formation théorique à l'ENFIP de Toulouse, les techniciens géomètres stagiaires bénéficient de la prise en charge partielle des trajets effectués quotidiennement en transports en commun entre leur domicile et l'école.

FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

Dans le cadre d'une promotion et sous certaines conditions, les contrôleurs stagiaires internes peuvent bénéficier de la prise en charge des frais de changement de résidence (frais de déplacement et de transport de son mobilier).



LES TECHNICIENS-GÉOMÈTRES SONT ASTREINTS À RESTER AU SERVICE DE L'ÉTAT PENDANT UNE DURÉE MINIMALE DE CINQ ANS. EN CAS DE MANQUEMENT À CETTE OBLIGATION PLUS DE TROIS MOIS APRÈS LA DATE D'INSTALLATION EN QUALITÉ DE STAGIAIRE, L'AGENT DOIT VERSER AU TRÉSOR UNE SOMME ÉGALE AU MONTANT DU TRAITEMENT ET DE L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE PERÇUS PENDANT LA DURÉE DU CYCLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

COMPTE SUR NOUS POUR T'ACCOMPAGNER LORS DE TA PRISE DE POSTE !

Adhérer à la CFDT est aujourd'hui plus encore une nécessité, notamment pour répondre à la volonté affichée d'isoler des agents, de les livrer à eux-mêmes.

Le travail des militants et élus consiste à conseiller les adhérents dans leurs demandes de mutations, en les informant sur les règles de mobilité, sur la probabilité qu'ils ont d'obtenir la mutation demandée, sur les métiers auxquels ils aspirent, sur la constitution de dossier pour les agents demandant des mutations spécifiques (priorité pour handicap, rapprochement familial...), puis à les mettre en contact avec les sections locales CFDT de leur future direction d'affectation pour préparer leur mutation locale.

LE DROIT À L'INFORMATION SYNDICALE

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

Chaque agent a le droit de participer chaque année à une assemblée générale de section d'une journée. La demande d'autorisation d'absence doit être déposée au moins trois jours avant.

LES HEURES MENSUELLES D'INFORMATION SYNDICALES (HMI)

Chaque agent a l'autorisation d'assister à une réunion d'une heure tous les mois. Ces réunions sont l'occasion de t'informer sur les affectations, les métiers de la DGFIP, les services sociaux mais aussi de répondre à toutes les questions que tu te poses. Alors venez nombreux aux HMI organisées par la CFDT.

LE CONSEIL DE PROMOTION

Chaque année est élu un conseil de promotion. Composé de stagiaires, il a vocation à porter les revendications des stagiaires auprès de l'administration. **Chaque année, des stagiaires élus sous la bannière de la CFDT te défendent.**



TU RECHERCHES UN SYNDICAT QUI NÉGOCIE DES DROITS NOUVEAUX, QUI DÉFEND LES INTÉRÊTS DE TOUS LES AGENTS, POUR UN SYNDICALISME UTILE, HUMAIN, CONSTRUCTIF ET À L'ÉCOUTE ? VIENS REPRÉSENTER LA CFDT AU CONSEIL DE PROMOTION !



**VOUS N'ATTENDEZ PAS
L'INONDATION
POUR VOUS ASSURER**

...

**PROTÉGEZ
AUSSI VOS DROITS,
REJOIGNEZ-NOUS !**

www.cfdt.fr/adhesion

Cfdt: